

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) « Monétaire ». Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FCP SOGELIQUID

Fonds Commun de Placement Actions – Code ISIN CI0000003398

Société de Gestion : Société Générale Capital Asset Management West Africa - Filiale de Société Générale Côte d'Ivoire dédiée à la gestion d'Actifs

#### I. OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP SOGELIQUID est un OPCVM de type « Monétaire » pouvant investir sur le marché financier régional de l'UEMOA, conformément aux dispositions de l'article 18 de l'instruction n°66/2021, dont l'objectif est de surperformer, sur un horizon de placement recommandé de 2 ans, son indicateur de référence. L'indicateur de référence du Fonds est le taux de rendement actuariel moyen du marché monétaire sur une maturité équivalente à l'horizon de placement du Fonds (2 ans) et observé sur les 12 derniers mois glissants.

La composition du portefeuille est à la charge et à la discrétion du gestionnaire de portefeuille en suivant la politique d'investissement décidée en comité d'investissement.

Le FCP SOGELIQUID est en permanence investi et exposé uniquement en instruments du marché monétaire ou en titres émis par un État membre de l'UMOA et dont la maturité ou la maturité résiduelle est inférieure à deux (02) ans.

Le FCP SOGELIQUID correspond à un produit d'investissement à court terme. Par conséquent, son horizon de placement recommandé est d'au moins deux (02) ans. Il est destiné aux investisseurs institutionnels et entreprises qui souhaitent placer leur excédent de trésorerie sur un OPCVM à court terme. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Par ailleurs, le FCP SOGELIQUID étant un Fonds de distribution, le Fonds procédera à la distribution de dividendes sur décision de la société de gestion. Le montant de la distribution sera fonction du résultat obtenu.

Les souscriptions et les rachats sont possibles aux conditions énumérées dans la partie « Modalités de souscription de rachat » du Prospectus.

#### II. PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque faible A risque élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle du Fonds. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds ;
- La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques ;
- Ce Fonds est classé en catégorie 2 en raison de son exposition permanente en instruments du marché monétaire ou en titres émis par un État membre de l'UMOA et dont la maturité ou la maturité résiduelle est inférieure à deux (02) ans.

Le Fonds n'est pas garanti en capital.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

- ▶ **Risque de perte en capital** : La performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur de parts du Fonds pourrait ne pas lui être restitué ;
- ▶ **Risque de réinvestissement** : Il traduit le fait que le détenteur d'une Obligation ne sache pas à quel taux ses Coupons seront réinvestis et ce, sur toute la durée de détention de son titre ;
- ▶ **Risque de crédit** : Le Fonds peut être investi dans des titres obligataires. Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative du Fonds peut baisser aussi ;
- ▶ **Risque de liquidité** : Les marchés sur lesquels le Fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Le Fonds pourrait ne pas être en mesure de vendre des titres à leur juste valeur en raison d'un manque de liquidité sur le marché ;
- ▶ **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du Fonds dépendra des sociétés sélectionnées par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

Par ailleurs, la valeur des investissements connaîtra des fluctuations liées aux conditions économiques, politiques, boursières ou à la situation spécifique d'un émetteur. Les porteurs de parts ne bénéficient d'aucune garantie de restitution du capital investi.

### III. FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie correspondant au pourcentage maximal pouvant être prélevés avant investissement (entrée) ou en cas de rachat (sortie).

L'investisseur pourra obtenir de son conseiller, la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie qui peuvent être inférieurs à ceux mentionnés ci-dessous.

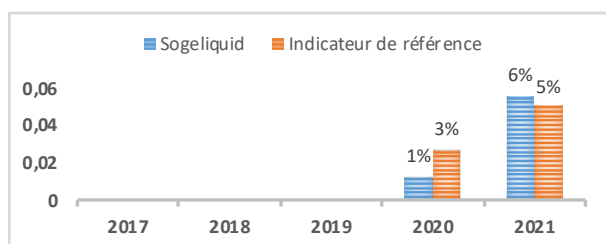
S'agissant des frais courants, le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 Décembre 2021.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La structure des frais de l'OPCVM est la suivante :

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et rachats	Assiette	Taux Moyen N-1
Commission de souscription maximum non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	0,825% TTC
Commission de rachat maximum non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Frais facturés à l'OPC au 31/12/2021	
Frais de gestion (Montant et taux maximum)	57 468 785 FCFA. Soit 0,55 % de l'actif net du Fonds
Frais prélevés par le Fonds dans certaines conditions	Néant
Commission de surperformance	Néant

### IV. PERFORMANCES PASSES



■ Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP et hors fiscalité.

■ Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;

■ Ce Fonds a été agréé en 2020.

■ L'investissement sur ce Fonds se fait en Fcfa.

### V. INFORMATIONS PRATIQUES

■ Le Dépositaire du FCP SOGELIQUID est la BTCC Société Générale Côte d'Ivoire Banque Teneur de Compte Conservateur ;

■ En Côte d'Ivoire, les plus-values réalisées dans le cadre de la gestion de portefeuille de valeurs mobilières par les FCP sont exonérées de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM) et de l'impôt BIC.

Les souscripteurs résidant en Côte d'Ivoire sont également exonérés d'IRVM pour ce qui concerne les revenus distribués par les FCP.

Les souscripteurs physiques étrangers sont soumis à la législation fiscale.

■ La responsabilité de SG Capital Asset Management West Africa ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP ;

■ La valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site de la BRVM, sur le site internet de SGCI (<https://particuliers.societegenerale.ci/fr/valeurs-liquidatives/>), et au siège de SGCAM WA.

Par ailleurs, les informations suivantes, éditées en Français sont disponibles gratuitement au siège de la SGO, de même que toute information additionnelle :

- ▶ Une copie du prospectus et du Règlement du Fonds;
- ▶ Une copie de son dernier rapport annuel et de tout rapport semestriel ultérieur.

La responsabilité de Société Générale Capital Asset Management West Africa ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Cet OPCVM est agréé, le 11 mars 2020 par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers sous le numéro FCP-2020-01.

Société Générale Capital Asset Management West Africa est agréée par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers sous le numéro SOGEST-001-2000.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.